

**ARRÊTÉ N°CONC-20200108-002**  
**portant désignation des membres de jury et des correcteurs de l'examen professionnel**  
**d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2020**  
**dans les spécialités**  
**"Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers"**  
**et "Espaces naturels, espaces verts"**

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret 2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux,

VU la charte régionale de coopération des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine conclue le 11 juillet 2016 et notamment son annexe 2 sur les relations financières entre CDG co-signataires pour les opérations de concours et examens professionnels non transférés,

VU l'ouverture des spécialités "Communication, spectacle", "Mécanique, électromécanique", "Logistique et sécurité", "Restauration", "Environnement, hygiène", "Conduite de véhicules" et "Artisanat d'art" respectivement par les centres de gestion de la Charente, de la Dordogne, de la Corrèze, de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, de la Charente-Maritime et de la Creuse,

VU l'arrêté du 2 juillet 2019 pris par Monsieur le Président du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les spécialités "Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers" et "Espaces naturels, espaces verts",



VU la liste des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction publique territoriale arrêtée par le Président du Centre de gestion des Landes,

VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 octobre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission administrative paritaire de catégorie C,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 juillet 2019 susvisé, la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est établie comme suit :

### Collège des élus :

- Madame Isabelle CAILLETON, élue à la Mairie de Peyrehorade,
- Madame Géraldine MADOUNARI, élue à la Mairie de Dax,

### Collège des fonctionnaires :

- Monsieur Jean-Marc DULUC, ingénieur principal, Mairie de Mont de Marsan, président du jury,
- Monsieur Christophe CARREY, membre titulaire à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de Gestion des Landes et désigné par voie de tirage au sort

### Collège des personnalités qualifiées :

- Madame France LARDIT, ingénieure territoriale, responsable Prévention, hygiène et sécurité, Mairie de Saint-Paul-les Dax
- Monsieur Paul VIROL, ingénieur territorial, Communauté de communes du Pays tarusate

Madame Isabelle CAILLETON est désignée comme remplaçante du président en cas d'empêchement de celui-ci.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 2 juillet 2019 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et pratiques est la suivante :

- Monsieur Jean-Paul LAGRUÉ, directeur des services techniques, Mairie de Rion des Landes
- Monsieur Éric JOUDIOUX, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, Mairie de Hossegor
- Monsieur Frédéric MARTIN, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, Mairie de Mont de Marsan
- Monsieur Pierre-Henri GUERIN, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, Bordeaux Métropole
- Monsieur Frédéric VAUCHEL, enseignant au lycée horticole de la Mairie de Bordeaux
- Monsieur Éric DUFOURG, enseignant au lycée horticole de la Mairie de Bordeaux
- Monsieur Cédric BERGER, enseignant au lycée horticole de la Mairie de Bordeaux
- Madame Corinne NICOL-LACAZE, enseignante au lycée professionnel agricole d'Orthez
- Monsieur Frédéric MARTIN, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, Mairie de Mont de Marsan
- Monsieur Jean-Louis GLEYZE, ingénieur principal en retraite,
- Monsieur Patrice CLÉMENT, responsable des espaces verts, Mairie de Saint Paul les Dax
- Monsieur Stéphane JOYEUX, responsable des services techniques, Mairie de Pontonx sur Adour
- Monsieur Régis JACQUIER, ingénieur territorial, Conseil départemental des Landes
- Monsieur Éric BAUMIER, ingénieur principal, Conseil départemental des Landes



- Monsieur Olivier LAPEIRE, responsable adjoint du centre technique municipal, Mairie de Saint Vincent de Tyrosse
- Monsieur Charles PUYO, Ingénieur territorial en retraite,
- Monsieur Laurent GIRAUDOT, ingénieur principal, Communauté d'agglomération du Grand Dax

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et des centres de gestion partenaires, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le 8 janvier 2020



Le Président,

Jean-Claude DEYRES

Envoyé en préfecture le 14/01/2020

Reçu en préfecture le 14/01/2020



ID : 040-284003332-20200108-20\_01\_008-AR